



Mise en place d'une certification professionnelle de Conducteurs de tramways

Lyon – le 27/06/23

Jean-Michel Herbstmeyer – OPCO mobilités

Francis Baeumlin - SOLEA

Contexte d'émergence

Absence d'offre de certification sur le métier

- › A ce jour, aucun dispositif « national » de certification professionnelle ne vise le métier de Conducteur de tramways
- › « Formations habilitation » axées sur la sécurité dans le cadre du décret n°2017- 440 relatif à la sécurité des transports publics guidés du 30 mars 2017 et des règlements de sécurité d'exploitation (RSE)

La reconnaissance des compétences métier

- › Volonté de la Branche des transports urbains de permettre une reconnaissance des compétences professionnelles des Conducteurs de tramways
- › Création d'un dispositif de reconnaissance des «compétences fondamentales métier» quels que soient le réseau, la ligne, le matériel
- › Préalable à l'habilitation découlant des règlements de sécurité :
 - La certification ne se substitue pas à l'obligation d'habilitation des conducteurs dans le cadre du Décret STPG
 - L'obligation de l'habilitation par le réseau demeure et intervient en complément

Orientation sur la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

- › Certification créée et délivrée par les partenaires sociaux d'une branche professionnelle (CPNE) sur la base d'un référentiel de certification
- › Permet d'attester des compétences relatives à l'exercice d'un métier précis dans son ensemble (qualification)
- › Donne lieu à l'attribution d'un niveau de certification
 - Lorsque enregistré au Répertoire National de la Certification Professionnelle
- › Permet la mobilisation de l'ensemble des sources publiques de financement
 - Lorsque enregistré au Répertoire National de la Certification Professionnelle

Constitution d'un groupe de travail « experts métier »

- › Différents réseaux ont collaboré au sein du GT



Soléa



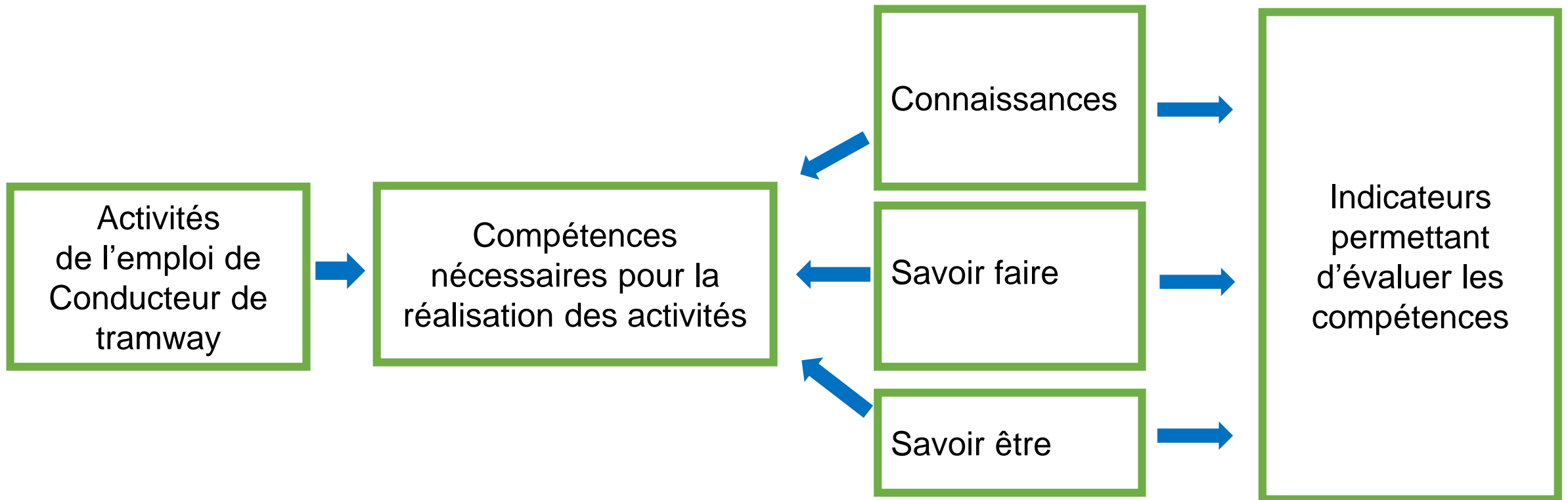
KEOLIS
LYON



TAM
montpellier 3M



Construction du CQP



Création du CQP

- › Délibération de la CPNE des transports urbains du 17 mai 2023
- › Version définitive du CQP tenant compte des avis et recommandations du STRMTG formulés en amont

Description du dispositif

3 blocs de compétences

- › Conduite et gestion en mode nominal – service commercial
- › Conduite et gestion en mode dégradé – service commercial
- › Relations voyageurs – service commercial

Description par bloc

Bloc 1 **Conduite et gestion en mode nominal – service commercial**

30 compétences identifiées dans les domaines :

- Prise et fin de service
 - Conduite
 - Sécurité
- Relation avec la régulation

+/- 10 jours de
formation

Compétences évaluées par un jury de 2 évaluateurs accrédités par la CPNE aux moyens :

- Mise en situation globale en service commercial d'une durée de 1 h dont 45 min de conduite minimum et 15 min. de restitution
- Sur certains items, l'évaluation par mise en situation est complétée par un questionnaire écrit type QCM-QCU

Description par bloc

Bloc 2 **Conduite et gestion en mode dégradé – service commercial**

10 compétences identifiées dans les domaines :

- Gestion des incidents et mise œuvre des procédures adaptées
 - Transmission des informations
 - Sécurité/ mise en œuvre des procédures de secours

+/- 7 jours de
formation

Compétences évaluées par un jury de 2 évaluateurs accrédités par la CPNE au moyen :

- Mise en situation globale scénarisée reconstituée avec restitution orale et questionnement sur les procédures de poussage/ remorquage

Description par bloc

Bloc 3 **Relations voyageurs – service commercial**

6 compétences identifiées dans les domaines :

- Communication/ information
- Gestion des incidents voyageurs
- Gestion des passagers en situation de handicap

+/- 3 jours de
formation

Compétences évaluées par un jury de 2 évaluateurs accrédités par la CPNE aux moyens:

- Mise en situation scénarisée d'émission de message à destination des voyageurs à l'arrêt
- Mise en situation scénarisée de mise en œuvre d'une procédure portant sur la gestion d'une PMR

Délivrance de la certification

- › La CPNE, propriétaire de la certification, assure le rôle de jury de certification
- › Délivre la certification à partir des dossiers d'évaluation des candidats ayant validé les 3 blocs constitutifs du CQP
- › Contrôle la conformité du processus d'évaluation et tranche les éventuels dysfonctionnements/ litiges



Déploiement du dispositif

Identification des organismes de formation

- › Habilitation des organismes de formation par la CPNE sur la base d'une réponse à un cahier des charges
- › Appui technique du GT

Identification des évaluateurs CQP

- › Accréditation des évaluateurs par la CPNE sur la base d'une réponse à un cahier des charges
- › Appui technique du GT



Mobilités

